

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2880

2 décembre 2008

SOMMAIRE

1st RED Fund Management S.à r.l.	138197	Gutekunst Holding S.à r.l.	138200
Agricom S.A.	138209	HBM Place d'Armes S.à r.l.	138194
Alpina Real Estate GP II	138225	Holding d'Investissement Commercial S.A.	138211
American Continental Properties Interna- tional (Luxembourg) S.A.	138218	Hortum S.A.	138199
Asia Real Estate Income Fund	138197	Immo Sud S.A.	138217
Barber S.à r.l.	138199	Installations Modernes en Acier	138198
Casto S.A.	138198	Jardenne Corporation S.à r.l.	138225
CIM Global Investment N.V.	138211	Kauri Capital Altena	138238
Cordea Savills Italian Opportunities No.2	138233	La Banquise (Luxembourg), s.à r.l.	138211
CS Invest (Lux) SICAV	138234	Ladybird Properties S.A.	138233
De Bongert s.à r.l.	138199	Mangrove II Management S.A.	138200
Decima S.A.	138219	MECAN-Atelier de Réparations Mécani- ques et Hydrauliques Angelsberg S.A. .	138239
Detalux Holdings LP	138194	Mediolanum International S.A.	138218
Deutsch-luxemburgische Beraterunion S.à r.l.	138210	Medor S.A.	138239
Diane Heirend & Philippe Schmit	138240	Merrill Lynch Paris Nursing 2	138217
Dixen International S.A.	138240	Musa S.A.	138197
Dorina S.A.	138211	Perecom S.A.	138196
Dressane S.A.	138239	Pictet Funds (Europe) S.A.	138195
Ear & I S.à r.l.	138236	Sanger International S.A.	138210
ELARC	138212	Sestante 2 S.à r.l.	138210
Etau Properties S.à r.l.	138194	Soft S.A.	138195
Europ Center Diffusion International S.A.	138196	Spectrum Aviation Europe S.A.	138196
Femo Investments S.A.	138195	Spectrum Aviation Europe S.A.	138195
Finance Investissement Participations S.A.	138225	Sunny Valentin Investments S.A.	138240
Geralux S.à r.l.	138218	Taylor Woodrow S.à.r.l.	138198
Glacier Investment II GP	138235	Tunturyl S.A.	138196
Guitay Distribution S.A.	138231	Windsor House (Lux) 2 S.à r.l.	138236
		With Pleasure S.A.	138194

Detalux Holdings LP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.356.

Les comptes annuels au 31/08/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Pour Detalux Holdings LP

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008145803/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV10022. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Etau Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 121.841.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146471/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05593. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

HBM Place d'Armes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 109.899.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146474/9590/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08028. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

With Pleasure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 83.680.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008146583/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05498. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Femo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 112.407.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008146584/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05514. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Soft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 98.239.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146577/6654/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06838. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pictet Funds (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 51.329.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Pour Pictet Funds (Europe) S.A.
Stéphanie Kuchly / Christopher Misson
Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008146573/52/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06585. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Spectrum Aviation Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 108.070.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2008146567/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05000. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Spectrum Aviation Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 108.070.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2008146565/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW04998. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Europ Center Diffusion International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 128.924.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008146568/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05001. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Perecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 110.303.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008146586/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05506. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Tunturyl S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 34.261.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008146688/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02972. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

1st RED Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 141.685.

—
AUSZUG

Aus dem schriftlichen Beschluss des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 27. Oktober 2008 geht hervor, dass Herr Alexander Garbe, geboren am 29. November 1974 in Hamburg, Deutschland, mit Wohnsitz in Sierichstraße 40 a, 22301 Hamburg, Deutschland, mit Wirkung zum 27. Oktober 2008 für unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt wurde.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 13. November 2008.

Für die Gesellschaft
Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008146632/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06418. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Asia Real Estate Income Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 102.714.

—
L'administrateur nommé Knut Riesmeier a été résigné en tant que membre du conseil d'administration en date du 15 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5 novembre 2008.

Pour avis conforme
Bodo Demisch

Référence de publication: 2008146646/4191/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02783. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Musa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R.C.S. Luxembourg B 52.828.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 31 octobre 2008*

La démission de Monsieur SCHAUS Adrien de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes pour une période de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme
MUSA S.A.
Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008146602/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05992. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

IMAC, Installations Modernes en Acier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 78, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 5.159.

Constatation de la nouvelle répartition du capital social

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à divers transferts de parts sociales, le capital social de la société INSTALLATIONS MODERNES EN ACIER est désormais réparti comme suit:

Monsieur Alex BOCHET, né le 27/02/1953 à Luxembourg et demeurant à L-8041 Strassen, 156,
rue des Romains 2.000 parts sociales
Total 2.000 parts sociales

Par conséquent, Monsieur Alex Bochet, susvisé, est désormais l'associé unique de la société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
Signature

Référence de publication: 2008146609/503/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08595. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Taylor Woodrow S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 97.898.

Le bilan au 20 mars 2006 de Taylor Wimpey S.à r.l. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.11.08.

Signature.

Référence de publication: 2008146603/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06608. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Casto S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 72.867.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 6 novembre 2008 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2010:

1) Les démissions de Paul LUTGEN de ses fonctions de Président du Conseil et d'Administrateur, de Luc BRAUN de sa fonction d'Administrateur-Délégué et d'ARMOR S.A. de sa fonction d'Administrateur sont acceptées.

2) Sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2010:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'administration,

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué,

- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008146623/504/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05745. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

De Bongert s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3257 Bettembourg, 64, rue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 125.670.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, en date du 10/10/2008 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société DE BONGERT S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

	Parts sociales
Monsieur Pierre Hallé, commerçant, demeurant à L-3257 Bettembourg, 64, rue Marie-Thérèse: cinquante et une parts sociales	51
Madame Monique Thill, commerçante, demeurant à L-3257 Bettembourg, 64, rue Marie-Thérèse: quatre cent cinquante-neuf parts sociales	459
Total: cinq cent dix parts sociales	510

Bettembourg, le 10 octobre 2008.

Pour extrait conforme
Pierre Hallé / Monique Thill
Associé, Gérant / Associé

Référence de publication: 2008146611/503/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07601. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Hortum S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 65.535.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146544/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06212. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Barber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.887.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 5 novembre 2008

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Ronald CARRIERE, né à Cornwall (Canada), le 16 janvier 1959, demeurant à 51, rue Cadillac Kirkland (Québec), Canada H9H 4G3, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11.11.2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour BARBER S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008146822/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06586. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Mangrove II Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 104.699.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 30 avril 2008

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue au Luxembourg le 30 avril 2008 que:

- les mandats de M. Gérard Lopez, de M. Mark Tluszcz et de M. Hans Jürgen Schmitz en tant qu'administrateurs de la Société ont été renouvelés avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée annuelle qui aura lieu en 2009;
- le mandat du Commissaire aux Comptes, Deloitte S.A., a été renouvelé avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée annuelle qui aura lieu en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 12 novembre 2008.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Aurore ANTOINE / Christoph LANZ

Mandataire commercial / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2008146651/1183/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06504. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Gutekunst Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 142.971.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Jürgen Gutekunst, Diplom-Ingenieur (FH), born in Haiterbach (Germany) on April 10, 1961, residing in Brunnackers-trasse 8, 8200 Schaffhausen (Switzerland),

here represented by Tom Storck, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Frankfurt am Main on October, 29th, 2008, under private seal.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Gutekunst Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board, subject to prior approval by the shareholders.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4 The balance sheet and profit loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription and payment

Jürgen Gutekunst, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-),

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand and two hundred euros (EUR 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Katrin Julia Dukic, Diplom-Rechtspflegerin (FH), born in Freiburg im Breisgau (Germany) on March 12, 1982, with professional residence 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 11 A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a German version and, in case of divergences between the English text and the German text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Es folgt die deutsche Übersetzung der Satzung:

Im Jahre zweitausendundacht, am zwölften November.

Vor der unterzeichnenden Notarin, Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz zu Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Jürgen Gutekunst, Diplom-Ingenieur (FH), geboren in Haiterbach (Deutschland), am 10. April 1961, wohnhaft in Brunackerstrasse 8, 8200 Schaffhausen (Schweiz),

hier vertreten durch Tom Storck, Rechtsanwalt, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht, welche privatschriftlich in Frankfurt am Main, am 29 Oktober 2008, ausgestellt wurde.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung "ne varietur" durch den Bevollmächtigten der anwesenden Partei und dem unterzeichnenden Notar dieser notariellen Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigelegt.

Die oben genannte Partei wendet sich an den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden:

I. Firma - Gesellschaftssitz - Gegenstand der Gesellschaft - Dauer

Art. 1. Firma. Die Firma der Gesellschaft lautet „Gutekunst Holding S.à r.l.“ (nachstehend die Gesellschaft). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, welche durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (nachstehend das Gesetz), sowie durch nachstehende Gesellschaftssatzung geregelt wird (nachstehend die Satzung).

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft (nachstehend der Geschäftsführungsrat) an einem

anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann in Übereinstimmung mit den vorgeschriebenen Bedingungen für Satzungsänderungen durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

2.2. Filialen, Zweigniederlassungen, und andere Geschäftsräume können im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Geschäftsführungsrates errichtet werden. Sollte der Geschäftsführungsrat beschließen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder vorauszusehen sind, und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft, oder die Verbindung derselben mit dem Ausland behindern können oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet der vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft.

3.1. Der Gegenstand der Gesellschaft umfasst die Akquisition von Beteiligungen an in- oder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen jeder Art, sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, ungesicherte Obligationen, Einlagezertifikate und andere Schuldtitel durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder auf andere Weise erwerben, und im Allgemeinen alle Wertpapiere und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Rechtspersonlichkeiten jeder Art ausgegeben werden. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht aller Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen. Des weiteren kann sie in den Erwerb und die Verwaltung eines Patentbestandes oder anderer geistiger Eigentumsrechte jeder Art oder jeden Ursprungs investieren.

3.2. Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Art aufnehmen, ausgenommen im Wege öffentlicher Angebote.

Sie kann, jedoch nur durch Privatplazierung, Schuldscheine, Anleihen, sowie jegliche Art von Schuldtitel und Dividendenpapiere ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel, einschließlich und uneingeschränkt die Erlöse aus Kreditverbindlichkeiten, an ihre Zweigniederlassungen, Tochtergesellschaften und jede andere Gesellschaft verleihen. Des weiteren kann die Gesellschaft in Bezug auf ihr gesamtes oder einen Teil ihres Vermögens Sicherheiten leisten, verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und solchen anderer Gesellschaften nachzukommen, und im Allgemeinen zu ihrem eigenen Vorteil und zum Vorteil jeder anderen Gesellschaft oder Person. Um Unstimmigkeiten auszuschließen, ist die Gesellschaft nicht dazu befugt ohne die erforderliche Genehmigung reglementierte Tätigkeiten in Bezug auf den Finanzsektor auszuüben.

3.3. Die Gesellschaft ist befugt sich jeglicher Verfahren und Mittel zu bedienen, um ihre Investitionen effizient zu verwalten und um sich gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.

3.4. Die Gesellschaft ist befugt jede gewerbliche, finanzielle oder industrielle Tätigkeiten und Transaktionen in Bezug auf Immobilien und bewegliches Vermögen durchzuführen, welche mittelbar oder unmittelbar sich auf den Gesellschaftszweck beziehen oder der Förderung des Gesellschaftszweckes zu dienen bestimmt sind.

Art. 4. Dauer.

4.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2 Die Gesellschaft wird nicht aufgrund eines Sterbefalls, der Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder ähnlichen Vorkommnissen, die einen oder mehrere Gesellschafter betreffen, aufgelöst.

II. Kapital - Geschäftsanteile

Art. 5. Kapital.

5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) bestehend aus zwölftausendfünfhundert (12.500) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert je Geschäftsanteil von einem Euro (EUR 1.-), vollständig gezeichnet und voll einbezahlt.

5.2. Das Stammkapital der Gesellschaft kann ein- oder mehrmals durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den vorgeschriebenen Bedingungen für Satzungsänderungen erhöht oder vermindert werden.

Art. 6. Geschäftsanteile.

6.1. Die Geschäftsanteile sind unteilbar, da die Gesellschaft je Geschäftsanteil nur einen (1) Besitzer anerkennt.

6.2. Die Geschäftsanteile sind im Verhältnis der Gesellschafter untereinander frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft nur einen Alleingesellschafter, so sind die Geschäftsanteile an Dritte frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter, bedarf die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung, welche mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft vertreten.

Eine Anteilsübertragung ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, wenn eine solche gemäß Artikel 1690 des Bürgerlichen Gesetzbuches gegenüber der Gesellschaft angezeigt oder von dieser anerkannt wurde.

6.3. Gemäß den Bestimmungen des Gesetzes wird am Sitz der Gesellschaft ein Gesellschafterregister geführt, welches auf Anfrage von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

6.4. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile gemäß den Bestimmungen des Gesetzes zurückerwerben, vorausgesetzt, ein solcher resultiert aus der Reduktion des Stammkapitals der Gesellschaft oder die Gesellschaft hat zu diesem Zwecke ausreichend verfügbare Rücklagen zu verzeichnen.

III. Verwaltung - Vertretung

Art. 7. Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern.

7.1. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet. Sie werden durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt, welcher auch ihre Amtszeit festlegt. Die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter sein.

7.2. Die Geschäftsführer können zu jeder Zeit (mit oder ohne Grund) durch Beschluss der Gesellschafterversammlung abberufen werden.

Art. 8. Geschäftsführungsrat. Wurden mehrere Geschäftsführer bestellt, so bilden diese den Geschäftsführungsrat (der Rat).

8.1. Vollmachten des Geschäftsführungsrates

(i) Alle Vollmachten, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführungsrates, welcher alle Befugnisse hat, jegliche Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu genehmigen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen.

(ii) Besondere und eingeschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten durch den Geschäftsführungsrat, mit vorheriger Zustimmung der Gesellschafter, an einen oder mehrere Vertreter erteilt werden.

8.2. Verfahren

(i) Die Geschäftsführungsratssitzung wird auf Anfrage von einem Geschäftsführer, an dem in der Ladung angezeigten Ort, grundsätzlich in Luxemburg, einberufen.

(ii) Es ergeht eine schriftliche Ankündigung über jede Geschäftsführungsratssitzung spätestens vierundzwanzig (24) Stunden im voraus an alle Geschäftsführer, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung anzugeben sind.

(iii) Eine Ankündigung ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder des Geschäftsführungsrates in der Sitzung anwesend oder vertreten sind und erklären, in voller Kenntnis der Tagesordnung der Sitzung zu sein. Ebenfalls kann auf eine Ankündigung entweder vor oder nach der Sitzung seitens eines Geschäftsführers verzichtet werden. Gesonderte schriftliche Ankündigungen sind nicht erforderlich im Falle einer Sitzung, welche örtlich und zeitlich im voraus in einem Terminplan durch den Geschäftsführungsrat angezeigt wurden.

(iv) Ein Geschäftsführer kann einem anderen Geschäftsführer eine Vollmacht erteilen, um bei Geschäftsführungsratssitzungen vertreten zu werden.

(v) Der Geschäftsführungsrat ist nur tagungs- und beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrates sind rechtswirksam, wenn sie mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst werden. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrates werden in Sitzungsprotokollen festgehalten, welche von einem Vorsitzenden unterzeichnet werden, oder, wenn ein solcher nicht ernannt wurde, von allen in der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern.

(vi) Jeder Geschäftsführer kann über Telefon- oder Videokonferenz oder durch jedes andere, vergleichbare Kommunikationsmittel an einer Geschäftsführungsratssitzung teilnehmen, die es allen Teilnehmern der Sitzung ermöglicht, einander zu identifizieren, zu hören und miteinander zu kommunizieren. Eine solche Teilnahme ist einer persönlichen Teilnahme an einer ordnungsgemäß einberufenen und gehaltenen Sitzung gleichzusetzen.

(vii) Zirkularbeschlüsse, die von allen Geschäftsführern unterzeichnet sind (die Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer), gelten als ebenso gültig und verbindlich wie Beschlüsse, die in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Sitzung gefasst wurden und Datum und Unterschrift enthalten.

8.3. Vertretung

(i) Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten durch die einzelne Unterschrift eines Geschäftsführers gebunden.

(ii) Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterschrift der mit Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

Art. 9. Alleiniger Geschäftsführer.

9.1. Wird die Gesellschaft durch einen alleinigen Geschäftsführer geführt, so sind die Bestimmungen, welche für den Geschäftsführungsrat oder für die Geschäftsführer gelten, auf den alleinigen Geschäftsführer entsprechend anzuwenden.

9.2. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Unterzeichnung des alleinigen Geschäftsführers gebunden.

9.3. Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterzeichnung der mit Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

Art. 10. Haftung der Geschäftsführer.

10.1. Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft rechtswirksam eingegangen sind, vorausgesetzt, dass solche Verbindlichkeiten in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen.

IV. Gesellschafter**Art. 11. Hauptversammlung der Gesellschafter und Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter.****11.1. Vollmachten und Stimmrechte**

(i) Beschlüsse der Gesellschafter werden in einer Gesellschafterversammlung (die Gesellschafterversammlung) oder durch Zirkularbeschlüsse (die Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter) gefasst.

(ii) Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses gemäß den Bestimmungen der Satzung an alle Gesellschafter übersandt. Der von allen Gesellschaftern unterzeichnete Zirkularbeschluss gilt als gültig und verbindlich wie ein solcher, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Hauptversammlung gefasst wurde und Datum und Unterschrift enthält.

(iii) Je ein Geschäftsanteil gewährt eine (1) Stimme.

11.2. Benachrichtigung, Beschlussfähigkeit, Mehrheit der Stimmen und Wahlverfahren

(i) Auf Initiative eines Geschäftsführers oder der Gesellschafter, welche mehr als die Hälfte des Stammkapitals vertreten, werden die Gesellschafter zur Gesellschafterversammlung geladen oder schriftlich zu Rate gezogen.

(ii) Es ergeht eine schriftliche Ankündigung über jede Gesellschafterversammlung spätestens acht (8) Tage im voraus an alle Geschäftsführer, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung anzugeben sind.

(iii) Die Gesellschafterversammlungen werden örtlich und zeitlich gemäß den Angaben in der Ankündigung abgehalten.

(iv) Die Gesellschafterversammlung kann ohne vorherige Ankündigung einberufen werden, wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und erklären, ordnungsgemäß geladen und über die Tagesordnung informiert worden zu sein.

(v) Ein Gesellschafter kann einer anderen Person, unbeschadet der Eigenschaft dieser als Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, eine Vollmacht erteilen, um bei Gesellschafterversammlungen vertreten zu werden.

(vi) Die in den Gesellschafterversammlungen oder Zirkularbeschlüssen zu fassenden Beschlüsse werden von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte der Geschäftsanteile vertreten. Wird diese Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung oder der ersten schriftlichen Konsultation nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen oder erneut schriftlich zu Rate gezogen. In diesem Fall werden die Beschlüsse in der Hauptversammlung oder durch einen Zirkularbeschluss der Gesellschafter aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Verhältnisse des vertretenen Stammkapitals.

(vii) Die Satzung kann mit Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter (an der Zahl), welche mindestens drei Viertel des Stammkapitals vertreten, geändert werden.

(viii) Jede Änderung der Nationalität der Gesellschaft und jede Erhöhung der Verpflichtungen eines Gesellschafters in der Gesellschaft erfordert die einstimmige Zustimmung der Gesellschafter.

Art. 12. Alleingesellschafter.

12.1 Ist die Anzahl der Gesellschafter auf einen (1) Gesellschafter reduziert, so übt dieser alle Vollmachten aus, welche aufgrund Gesetzes der Gesellschafterversammlung verliehen wurden.

12.2. Bezugnahmen auf die Gesellschafter und die Hauptversammlung oder den Zirkularbeschluss der Gesellschafter innerhalb dieser Satzung gelten entsprechend für den Alleingesellschafter oder die von ihm gefassten Beschlüsse.

12.3. Die von dem Alleingesellschafter gefassten Beschlüsse sind in einem Sitzungsprotokoll festzuhalten oder in Abschrift zu verfassen.

V. Jahresabrechnung - Gewinnverteilung - Aufsicht**Art. 13. Geschäftsjahr und Genehmigung der Jahresabrechnung.**

13.1. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1) Januar und endet am einunddreißigsten (31) Dezember eines jeden Jahres.

13.2. Der Geschäftsführungsrat erstellt jedes Jahr die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten der Gesellschaft, sowie das Inventar unter Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva mit einem zusammenfassenden Anhang über alle Verpflichtungen der Gesellschaft, die Verbindlichkeiten der Geschäftsführer und der Gesellschafter gegenüber der Gesellschaft.

13.3. Jeder Gesellschafter kann das Inventar und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

13.4. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten werden in der jährlichen Gesellschafterversammlung oder im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter innerhalb von sechs (6) Monaten nach Beendigung des Geschäftsjahres bewilligt.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Die Tätigkeiten des Unternehmens werden von einem oder mehreren réviseurs d'entreprises beaufsichtigt, sofern dies aufgrund Gesetz vorgeschrieben ist.

14.2. In diesem Fall ernennen die Gesellschafter die réviseurs d'entreprises und bestimmen ihre Anzahl und Amtsdauer, welche nicht über sechs (6) Jahre andauern darf. Die réviseurs d'entreprises können wieder ernannt werden

Art. 15. Gewinnverteilung.

15.1. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rückführung wird eingestellt, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Stammkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

15.2. Die Gesellschafter entscheiden auf welche Art und Weise über das Saldo des jährlichen Nettogewinns zu verfügen ist. Sie können das Saldo einer Dividendenausschüttung zuteilen, auf ein Reservekonto überweisen oder das Saldo vortragen.

15.3. Zwischendividenden können jederzeit unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

(i) Zwischenabschlüsse werden vom Vorstand angefertigt;

(ii) diese zeigen auf, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven (inklusive Emissionsagio) zur Verfügung stehen; es wird allgemein angenommen, dass der auszuschüttende Betrag, die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welche die Jahresabschlüsse bewilligt worden sind, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbare Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf;

(iii) die Entscheidung zur Ausschüttung der Zwischendividenden muss durch die Gesellschafter innerhalb von zwei (2) Monaten ab dem Tag des Zwischenabschlusses getroffen werden;

(iv) die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft werden unter Einbeziehung des Gesellschaftsvermögens nicht gefährdet; und

(v) übersteigen die gezahlten Zwischendividenden den ausschüttungsfähigen Gewinn am Ende des Geschäftsjahres, so müssen die Gesellschafter den Überschuss der Gesellschaft zurückerstatten.

VI. Auflösung - Liquidation

16.1. Die Gesellschaft kann jeder Zeit durch einen Beschluss der Hälfte der Gesellschafter, welche drei viertel des Stammkapitals vertreten, aufgelöst werden. Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Liquidatoren, welche nicht eine Gesellschaftereigenschaft aufzuweisen brauchen, zwecks Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Anzahl, Befugnis und Vergütung. Vorbehaltlich anderweitiger Entscheidungen durch die Gesellschafter sind die Liquidatoren mit einer allumfassenden Vollmacht zur Verwertung der Masse und Zahlung der Verbindlichkeiten ausgestattet.

16.2. Der Überschuss aus der Verwertung der Masse und Zahlung der Verbindlichkeiten wird an die Gesellschafter im Verhältnis zu der Anzahl der von ihnen gehaltenen Geschäftsanteile ausbezahlt.

VII. Allgemeine Bestimmungen

17.1. Erfolgte oder nicht erfolgte Mitteilungen und Benachrichtigungen, Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer und solche der Gesellschafter werden schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder im Wege anderer elektronischer Kommunikationsmittel dokumentiert.

17.2. Bevollmächtigungen werden gemäß den Bestimmungen dieser Satzung erteilt. Bevollmächtigungen im Zusammenhang mit Geschäftsführungsratsitzungen werden durch einen Geschäftsführer in Übereinstimmung mit den vom Geschäftsführungsrat anerkannten Bedingungen erteilt.

17.3. Unterschriften können handschriftlich oder aber in elektronischer Form geleistet werden, vorausgesetzt es werden alle gesetzlichen Erfordernisse für handschriftliche Unterschriften entsprechend erfüllt. Unterzeichnungen der Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer oder solche der Gesellschafter erfolgen auf einem Originalexemplar oder auf mehreren Ausfertigungen desselben Dokuments, welche zusammen ein und dasselbe Dokument bilden.

17.4. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten bestimmen sich entsprechend den Regelungen des Gesetzes. Des weiteren ist jeder von Zeit zu Zeit durch die Gesellschafter geschlossener Vertrag Gegenstand unabdingbarer Bestimmungen des Gesetzes.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung dieser Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.

Zeichnung und Zahlung

Jürgen Gutekunst, wie vorstehend vertreten, zeichnet zwölftausendfünfhundert (12.500) Geschäftsanteile mit je einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäftsanteile in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-).

Der Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) steht der Gesellschaft zur Verfügung, beurkundet vom unterzeichnenden Notar.

138209

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Gebühren und Auslagen jeder Art, die von der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung zu tragen sind, werden auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200.-) geschätzt.

Beschlüsse des Alleingeschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, hat der Alleingeschafter, welcher die Gesamtheit der gezeichneten Geschäftsanteile vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Folgende Person wird auf unbestimmte Zeit zur Geschäftsführerin der Gesellschaft ernannt:

Katrin Julia Dukic, Diplom-Rechtspflegerin (FH), geboren in Freiburg im Breisgau (Deutschland) am 12. März 1982, mit beruflicher Adresse an 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2. Sitz der Gesellschaft ist 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung gefasst ist, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich ist.

Worüber Urkunde, dessen wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Sie wurde dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen und von dem letzteren und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Signé: T. Storck et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 14 novembre 2008, LAC/2008/45941. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents, Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008146742/5770/500.

(080172952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Agricom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 10, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 63.761.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 8 août 2008, il a été convenu ce qui suit:

La démission de M. Victor Feyder, président et administrateur, 14A, rue du Port, L-6685 Mertert, est acceptée avec effet immédiat.

La démission de M. Léon Meyers, administrateur, 14, rue Romaine, L-9640 Boulaide est acceptée avec effet immédiat.

Sont élus nouveaux administrateurs:

M. Henri Reding, administrateur, 6, rue Principale, L-8817 Eschette

M. Albert Audry, administrateur, 30, Kettengaass, L-5680 Dalheim.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Henri Lommel, Président et administrateur, Buurghaff, L-7420 Cruchten

- M. Henri Reding, administrateur, 6, rue Principale, L-8817 Eschette

- M. Albert Audry, administrateur, 30, Kettengaass, L-5680 Dalheim

- M. Joseph Jungen, administrateur, 27, rue du Moulin, L-4986 Sanem.

Les mandats des administrateurs se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

AGRICOM S.A.

Signature

Référence de publication: 2008146432/723/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09654. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Sanger International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 56.521.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2008 a renouvelé les mandats

- des administrateurs:

* Mme Danielle SCHROEDER, directeur de sociétés, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

* M. Antoine HIENTGEN, économiste, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

* M. Georges MUHLENHOFF, directeur de société, 7, avenue Foch, F-94160 Saint Mandé,

- et du commissaire aux comptes FIDEX AUDIT S.à r.l., 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg pour une période de six ans. Les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale de 2014 approuvant les comptes de 2013.

SANGER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008146650/783/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06631. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Luxtax, Deutsch-luxemburgische Beraterunion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.744.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146653/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05115. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Sestante 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.884.

Veillez prendre note que l'Associé SESTANTE 1 S.à r.l. immatriculé sous le numéro B 122.883 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, a transféré son siège social du 46A, avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg, au 9, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Münsbach, au Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SESTANTE 2 S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008146615/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03939. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

CIM Global Investment N.V., Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 96.800.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146556/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05646. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

La Banquise (Luxembourg), s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4961 Clemency, 2C, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 105.458.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/11/2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008146558/717/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05840. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Dorina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 98.867.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146575/6654/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06836. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Holding d'Investissement Commercial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 31.986.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008146570/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05742. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

ELARC, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 142.982.

STATUTS

L'an deux mille huit, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Senen GARCIA SAEZ, dirigeant de sociétés, né à Salentinos, (Espagne), le 24 novembre 1959, demeurant à F-57530 Ogy, 17, rue Principale, (France).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter:

A) Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée de droit français "ELARC", (ci-après dénommée la "Société"), établie et ayant son siège social à F-57530 Ogy, 17, rue Principale, (France), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro B 501 641 732, constituée suivant acte sous seing privé en date du 29 octobre 2007,

et que le transfert du siège social de Metz, (France), à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), a été décidé suivant une résolution prise par l'associé unique de la Société en date 30 septembre 2008.

B) Que les documents suivants, signés "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui:

- un extrait Kbis récent, délivré en date du 5 septembre 2008, certifiant que la Société a été dûment enregistrée, existe toujours et n'est pas en voie de liquidation, (annexe 1);

- une copie du procès-verbal des résolutions prises par l'associé unique, en date du 30 septembre 2008, décidant du transfert de la Société à Luxembourg, (annexe 2);

- une copie des comptes annuels de la Société concernant l'exercice financier au 30 juin 2008, (annexe 3), et

- une copie de la situation patrimoniale de la Société établie au 30 juin 2008, (annexe 4),

Ensuite le comparant, en tant qu'associé unique, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique précise, qu'en date du 30 septembre 2008, il a décidé:

- de transférer le siège social de F-57530 Ogy, 17, rue Principale, (France), à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, (Grand-Duché de Luxembourg),

- d'adopter pour la Société la nationalité luxembourgeoise, et

- de se soumettre à la législation luxembourgeoise et de prendre siège au Grand-Duché de Luxembourg.

Il est constaté que ce transfert du siège d'activité effectif de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ne constitue pas la création d'une nouvelle société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'adopter pour la Société l'objet social suivant:

"La Société a pour objet la conception et la réalisation de systèmes informatiques.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

Troisième résolution

L'associé unique constate que le capital social s'élève actuellement à trente mille euros (30.000,- EUR), représenté par trois mille (3.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille euros (1.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille euros (30.000,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), par la création et l'émission de 100 parts sociales nouvelles.

Cette augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital de réserves disponibles à concurrence de mille euros (1.000,-EUR).

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Tous pouvoirs sont conférés à l'organe administratif de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution

L'associé unique décide également:

- a) d'adopter la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois, dénommée "ELARC";
- b) d'adopter pour la Société une durée illimitée;
- c) d'adopter une année sociale commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année; et
- d) de fixer la date d'assemblée générale annuelle au 3^{ème} vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Cinquième résolution

Suite à ce qui précède, l'associé unique décide de modifier les statuts de la Société, dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise, et de leur donner la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ELARC", (ci-après la "Société"), régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la conception et la réalisation de systèmes informatiques.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont au porteur, sauf dispositions contraires de la Loi.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société.

La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} vendredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Sixième résolution

La situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la Société, tel qu'établi à la date du 30 juin 2008 est approuvée et il est constaté que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité française, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité française.

Rapport du réviseur d'entreprises

Le transfert du siège social au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que la composition de l'universalité des actifs et passifs de la Société font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, Monsieur Richard GAUTHROT, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'augmentation de capital ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre.

Luxembourg, le 27 octobre 2008"

Ledit rapport, signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Septième résolution

L'associé unique décide de fixer le nombre des administrateurs à un (1) et de nommer Monsieur Senen GARCIA SAEZ, dirigeant de sociétés, né à Salentinos, (Espagne), le 24 novembre 1959, demeurant à F-57530 Ogy, 17, rue Principale, (France), à la fonction d'administrateur unique, lequel exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.

Le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

Huitième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Sébastien FEVE, responsable comptable, né à Saint Dié Des Vosges (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale à tenir en 2014.

Neuvième résolution

Il est constaté:

- que l'exercice social, (commencé le 1^{er} juillet 2008 sous l'empire de la législation française), se terminera, après continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, le 31 décembre 2009, et
- que la première assemblée générale annuelle sous le régime légal luxembourgeois se tiendra en 2010.

138217

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GARCIA SAEZ - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 novembre 2008. Relation GRE/2008/4465. — Reçu Douze euros 12,-.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008146753/231/283.

(080173121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Merrill Lynch Paris Nursing 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.010.

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 9 octobre 2008:

1. Démission de Michel Raffoul de ses fonctions de Gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2008.

2. Election de nouveaux Gérants pour une durée indéterminée à partir du 30 septembre 2008:

- Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Gérald Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle, Belgique, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merrill Lynch Paris Nursing 2

Signature

Référence de publication: 2008146781/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06552. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Immo Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 94.894.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 01.11.2008

Résolution

Le siège social a été transféré

Du 61, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg

Au 42 a, Place Guillaume à L-1648 Luxembourg

Pour le Conseil d'Administration:

Signatures

Référence de publication: 2008146780/9317/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08392. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Geralux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1279 Luxembourg, 23, rue Général Omar N. Bradley.
R.C.S. Luxembourg B 18.942.

—
Cession de parts sociales

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales du 23.10.2006 que la société SOPROGEST S.A., RCS B 29.320, avec siège social à L-1279 Luxembourg, 23, rue Général Omar N. Bradley a cédé 40 (quarante) parts sociales de la société Geralux Sàrl à la société KAPA PARTICIPATIONS S.A., RCS B 36.959, avec siège social à L-1279 Luxembourg, 23, rue Général Omar N. Bradley.

Pour extrait conforme
Fiduplan S.A.
Signature

Référence de publication: 2008146434/752/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05546. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Mediolanum International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 77.103.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 July 2008, Dott. Antonio Maria PENNA, Piazzetta Bossi, I-20121 Milan a été nommé aux fonctions d'Administrateur. Son mandat expirera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012. De ce fait, le nombre des Administrateurs a été augmenté de cinq à six. Le mandat de Dott. Antonio Maria PENNA prendra effet le 5 août 2008.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Pour *MEDIOLANUM INTERNATIONAL S.A., société anonyme*
Experta Luxembourg, société anonyme
Catherine Day-Royemans / Liette Heck
Vice-Président

Référence de publication: 2008146616/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06140. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

American Continental Properties International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 30.394.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 octobre 2008, que:

- l'Assemblée décide la nomination au poste d'Administrateur de M^e Nicolas KILLEN, Avocat, demeurant professionnellement au 2, rue de Jargonnant, CH-1211 Genève 6 (Suisse), son mandat venant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008146624/802/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04462. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Decima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.765.

In the year two thousand and eight, on the third of November,

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of DECIMA S.A., a société anonyme established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 112 765, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 6, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of March 14, 2006, number 532. The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, before notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on March 30, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 19, 2006, number 1186 (hereafter the "Company").

The meeting is opened with Ms. Frédérique Davister, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Sylvie DUPONT, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Germaine SCHWACHTGEN, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman then states:

I. That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Amendment of Article 5 of the articles of association of the Company in order to comply with the Law dated August 10, 1915 on the commercial companies as amended on March 23, 2007;

2. Amendment of Article 7 of the articles of association of the Company in order to comply with the Law dated August 10, 1915 on the commercial companies as amended on March 23, 2007;

3. Amendment of Article 8 of the articles of association of the Company in order to comply with the Law dated August 10, 1915 on the commercial companies as amended on March 23, 2007;

4. Amendment of Article 15 of the articles of association of the Company in order to comply with the Law dated August 10, 1915 on the commercial companies as amended on March 23, 2007;

5. Ratification of the replacement of Mrs. Catherine Koch by Mrs. Myriam Scussel as director of the Company as resolved on a provisional basis by the meeting of the board of directors on September 11, 2008;

6. Transfer of the registered office from 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg to 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg; and,

7. Miscellaneous.

II. that the convening notice to the present meeting has been sent by registered post and by DHL on October 2, 2008, as this has been duly evidenced to the board of the Meeting; and,

III. that, pursuant to the law of 10 August 1915 on commercial companies, a general meeting of the shareholders of a company is quorate if attended in person or by proxy by shareholders holding more than 50 % of the Company's issued shares capital;

IV. that, pursuant to the attendance list, 6,850 shares, representing 68.50 % of the corporate capital are present or represented at the present Meeting.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting unanimously approved the following resolutions:

First resolution

Since the Law dated August 10, 1915 on the commercial companies, as amended, allows now a société anonyme to be held by a single shareholder, the meeting resolves to amend Article 5 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company has a share capital of fifty thousand US Dollar (USD 50,000.-) divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of five US Dollar (USD 5.-) each.

The subscribed capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the company."

Second resolution

Since the Law dated August 10, 1915 on the commercial companies, as amended, allows now a société anonyme holding by a single shareholder to be managed by a sole director, the meeting resolves to amend Article 7 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 7. Board of Directors.** The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least (who need not be shareholders of the Company). However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration, and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, by observing the applicable legal provisions."

Third resolution

Since the internal organization rules of the board of directors contained in the Law dated August 10, 1915 on the commercial companies have been amended in order to, amongst other things, allow using of the new communication means to hold a board meeting, the meeting resolves to amend Article 8 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if half of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at the meeting. The chairman does not have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution."

Fourth resolution

Since the Law dated August 10, 1915 on the commercial companies, as amended, allows now a société anonyme to be held by a single shareholder, the meeting resolves to amend Article 15 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 15. General Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of May at 3:00 pm. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication."

Fifth resolution

The board of directors of the Company resolved, on September 11, 2008, to replace on a provisional basis Mrs Catherine Koch by Mrs Myriam Scussel as member of the board of directors.

The meeting ratifies the resolution adopted by the board of directors on September 11, 2008 replacing Mrs Catherine Koch by Mrs Myriam Scussel as director of the Company and grants fully discharge to Mrs Catherine Koch for her office as director.

Therefore, the board of directors has as of September 11, 2008 the following members:

- Mrs. Laetitia Antoine with professional address at 412 F, route d'Esch L-1030 Luxembourg;
- Mrs. Myriam Scussel with professional address at 412 F, route d'Esch L-1030 Luxembourg; and,
- Mr. Michel Raffoul with professional address at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Sixth resolution

The meeting resolves to transfer the registered office of the Company set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg to 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg as of the day of this deed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the members of the steering Board and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the steering Board known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this members signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois novembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DECIMA S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 112 765, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résident à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en date du 6 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 mars 2006, numéro 532. Ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, le 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 juin 2006, numéro 1186 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Melle Frédérique Davister, Avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Mme Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mme Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de se conformer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée le 23 mars 2007;

2. Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de se conformer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée le 23 mars 2007;

3. Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de se conformer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée le 23 mars 2007;

4. Modification de l'article 15 des statuts de la Société afin de se conformer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée le 23 mars 2007;

5. Ratification du remplacement de Mme Catherine Koch par Mme Myriam Scussel comme administrateur de la Société;

6. Transfert du siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg; et,

7. Divers.

II. Que les convocations à la présente assemblée ont été envoyées par courrier recommandé et DHL le 2 octobre 2008, ainsi qu'il en a été justifié au Bureau;

III. Que, d'après la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale des actionnaires doit, pour délibérer, rassembler, en personne ou par procuration, au moins 50 % des actions représentatives du capital de la Société;

IV. Que, selon la liste de présence 6.850 actions, représentant 68,50 % du capital de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

Après approbation des déclarations de la Présidente et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, permettant à une société anonyme d'être détenue par un actionnaire unique, l'assemblée décide, en conséquence, de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital souscrit de cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cinq dollars des Etats-Unis (USD 5,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société."

Seconde résolution

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, permettant aux sociétés anonymes détenue par un actionnaire unique d'être gérées par un administrateur unique, l'assemblée décide, en conséquence, de modifier l'article 7 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7. Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires). Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments, la durée de leur mandat et leur classe. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent."

Troisième résolution

Les règles d'organisation interne du conseil d'administration telles que prévues dans la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ayant été modifiées afin, entre autres, de permettre l'usage de moyens de communication moderne pour la tenue de l'assemblée du conseil d'administration, l'assemblée décide, en conséquence, de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions des actionnaires et du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside les assemblées des actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent, par majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur corne président de cette assemblée ou ce conseil d'administration.

Un avis par écrit, télécopie ou e-mail (pas de signature électronique) contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, dans lequel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs et au moins un administrateur de chaque classe est présent ou représenté à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut également prendre par voie circulaire des décisions à l'unanimité de ses membres, par écrit, fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. L'intégralité sera considérée comme procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées. "

Quatrième résolution

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, permettant aux sociétés anonymes d'avoir un actionnaire unique, l'assemblée décide, en conséquence, de modifier l'article 15 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15. Assemblées Générales des Actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze mai de chaque année à 15 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régissent les avis de convocation et la tenue des assemblées, sauf disposition contraire dans les présentes.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, dans le cas duquel ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable."

Cinquième résolution

Le conseil d'administration de la Société a décidé, le 11 septembre 2008, de remplacer Mme Catherine Koch par Mme Myriam Scussel comme membre du conseil d'administration.

L'assemblée ratifie la résolution prise par le conseil d'administration en date du 11 septembre 2008 laquelle remplace Mme Catherine Koch par Mme Myriam Scussel comme administratrice de la Société et donne pleinement décharge à Mme Catherine Koch pour son mandat d'administratrice.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société situé aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet à la date du présent acte.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1,000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des membres du bureau, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes membres et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits membres ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Davister, S. Dupont, G. Schwachtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC., le 7 novembre 2008. LAC/2008/45083. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008146745/5770/348.

(080172854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Alpina Real Estate GP II, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 131.703.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de la Société en date du 4 juin 2008 que le siège social de la Société a été transféré du 69, route d'Esch, L-1470, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008146790/1092/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06417. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Finance Investissement Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 82.395.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 01.11.2008

Résolution

Le siège social a été transféré

Du 61, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg

Au 42 a, place Guillaume à L-1648 Luxembourg

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008146751/9317/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08389. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Jardenne Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 631.100,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 109.028.

—
In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Morgan Stanley Real Estate Special Situations Fund III L.P., a limited partnership, having its registered office at the Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States, recorded with the Register of Companies under number 4060146,

here represented by Ms. Frédérique Davister, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on April 7, 2008, in New York,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of Jardenne Corporation S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B number 109 028, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on 17 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 November 2005, number 1221. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, on 23 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 November 2007, number 2706 (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Creation of one additional class of shares, the Class E shares with right equal to the shares already in existence, except that they are financing the assets directly or indirectly held by the Company in Hoteles City Express, S.A.P.I. de C.V.;

2. Increase of the share capital of the Company by one hundred twenty-two thousand one hundred euro (EUR 122,100.-) to bring its current amount of five hundred nine thousand euro (EUR 509,000.-), represented by three thousand four hundred ninety (3,490) Class A shares, one hundred (100) Class B shares, three hundred (300) Class C shares and one thousand two hundred (1,200) Class D shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100) each, up to six hundred thirty-one thousand one hundred euro (EUR 631,100.-), through the issue of one thousand two hundred twenty-one (1,221) new Class E shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to be subscribed by a contribution in kind;

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to create an additional class of shares, the Class E shares, which are financing the assets directly or indirectly held by the Company in Hoteles City Express, S.A.P.I. de C.V., incorporated under the Mexican law, having its registered office at Montes Urales, No 715 - 2^o piso, Lomas de Chapultepec, Mexico D.F. 11000, and registered with the Public Registry of Commerce of Mexico City under commercial file number 288399.

Second resolution

The sole member further resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-two thousand one hundred euro (EUR 122,100.-) to bring its current amount of five hundred nine thousand euro (EUR 509,000.-), represented by three thousand four hundred ninety (3,490) Class A shares, one hundred (100) Class B shares, three hundred (300) Class C shares and one thousand two hundred (1,200) Class D shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, up to six hundred thirty-one thousand one hundred euro (EUR 631,100.-), through the issue of one thousand two hundred twenty-one (1,221) new Class E shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

All of the one thousand two hundred twenty-one (1,221) new Class E shares have been subscribed by the sole member at a total price of one hundred twenty-two thousand one hundred euro (EUR 122,100.-) all of which has been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up by the sole member, Morgan Stanley Real Estate Special Situations Fund III, L.P., aforementioned, through a contribution in kind consisting of a portion of a loan with the accrued interest until March 31, 2008, such portion being evaluated to one hundred twenty-two thousand one hundred euro (EUR 122,100.-) (the "Loan").

The proof of the existence and of the value of the Loan of one hundred twenty-two thousand one hundred euro (EUR 122,100.-) has been produced to the undersigned notary by way of a valuation report, dated April, 8th, 2008, and signed by all the managers of the company which states that;

"The managers hereby declare:

- That the Loan to be converted into the Class E Shares and the CPECs E has at least a value of twelve million two hundred fourteen thousand one hundred euro (EUR 12,214,100).

That they hereby acknowledge their responsibilities as managers of the Company, as provided for in article 184 of the Luxembourg law governing commercial companies, regarding the responsibilities of the managers of a société à responsabilité limitée in case of capital increase and in particular that they are jointly and severally liable and responsible towards any interested parties regarding:

* Any portion of the capital which will not have been validly subscribed for; they shall ipso jure be deemed to be subscribers thereof;

* The full and complete effective payment of the shares and of the portion of the capital which has been subscribed;

* Reparation and compensation for any damages directly linked to false information and data about the description and valuation of the contribution;

* The payment of all notary fees and taxes

- That in consequence, they will carry out all duties in order to give sufficient guarantees covering the here-above liabilities",

which valuation report, after having been signed "ne varietur" by the sole member, the managers of the company and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

" **Art. 6.** The capital of the Company is set at six hundred thirty-one thousand one hundred euro (EUR 631,100.-), divided into six thousand three hundred eleven (6,311) shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The six thousand three hundred eleven (6,311) shares are divided into five (5) Classes of shares as follows:

- three thousand four hundred ninety (3,490) Class A shares;
- one hundred (100) Class B shares;
- three hundred (300) Class C shares;
- one thousand two hundred (1,200) Class D shares; and,
- one thousand two hundred twenty-one (1,221) Class E shares.

Class A shares

The Class A shares are not bound to specific investments by the Company.

Class B shares

The Class B shares are entitled to finance the direct or indirect investment of the Company in:

a) Endurance Residential Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B number 120 650; and,

b) Endurance Residential Asset S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B number 120 651.

The Class B shares are exclusively entitled to the assets (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to Endurance Residential Finance S.à r.l. and Endurance Residential Asset S.à r.l. (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of Endurance Residential Finance S.à r.l. and Endurance Residential Asset S.à r.l. (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution)).

All such distributions shall be allocated to a special Class B reserve until their distribution to the holders of Class B shares.

Class C shares

The Class C shares are entitled to finance the direct or indirect investment of the Company in Mixta Africa, S.A., a company incorporated under the Spanish law, having its registered office at Aribau 168 - 170, 5a Planta, 08036-Barcelona, Spain.

The Class C shares are exclusively entitled to the assets (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to Mixta Africa, S.A. (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of Mixta Africa, S.A. (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution)).

All such distributions shall be allocated to a special Class C reserve until their distribution to the holders of Class C shares.

Class D shares

The Class D shares are entitled to finance the direct or indirect investment of the Company in Orco Property Group S.A., a société anonyme, incorporated under the Luxembourg law, having its registered office at L-1330, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under Section B, number 44996.

The Class D shares are exclusively entitled to the assets (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to Orco Property Group S.A. (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of Orco Property Group S.A. (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution)).

All such distributions shall be allocated to a special Class D reserve until their distribution to the holders of Class D shares.

Class E shares

The Class E shares are entitled to finance the direct or indirect investment of the Company in Hoteles City Express, S.A.P.I. de C.V., incorporated under the Mexican law, having its registered office at Montes Urales, No 715 - 2^o piso, Lomas de Chapultepec, Mexico D.F. 11000, and registered with the Public Registry of Commerce of Mexico City under commercial file number 288399.

The Class E shares are exclusively entitled to the assets (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to Hoteles City Express, S.A.P.I. de C.V. (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of Hoteles City Express, S.A.P.I. de C.V. (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution)).

All such distributions shall be allocated to a special Class E reserve until their distribution to the holders of Class E shares.

All other distributions shall be exclusively reserved to the Class A shares.

The losses incurred by the Company in relation to one of its investments described here-above are subtracted from the amount attached to the class of shares of such investment (whether profits, profits carried forward or the part representing the share capital). If the losses exceed the amount attached to such class of shares, this excess will be borne by the other classes of shares pro rata of their participation in the share capital. These provisions do not segregate the assets of the Company into compartments enforceable in relation to third parties."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Morgan Stanley Real Estate Special Situations Fund III L.P., une limited partnership, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States, immatriculée au registre des sociétés sous le numéro 4060146,

Représenté par M^e Frédérique Davister, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 avril 2008, à New York.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de Jardenne Corporation S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 109 028, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 novembre 2005, numéro 1221. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg, le 23 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 novembre 2007, numéro 2706 (ci après la "Société").

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales, la Catégorie E, les parts sociales de ladite catégorie ont les mêmes droits que les autres catégories mais financent les investissements directs ou indirects de la Société dans Hoteles City Express, S.A.P.I de C.V.;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt-deux mille cent euros (EUR 122.100.-) pour porter son montant actuel de cinq cent neuf mille euros (EUR 509.000.-), représenté par trois mille quatre cent quatre-vingt-dix (3.490) parts sociales de Catégorie A, cent (100) parts sociales de Catégorie B, trois cents (300) parts sociales de Catégorie C et mille deux cents (1.200) parts sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune à un montant de six cent trente et un mille cent euros (EUR 631.100.-), par l'émission de mille deux cent vingt et une (1.221) parts sociales de Catégorie E, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, en échange d'un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales, la Catégorie E, laquelle finance directement ou indirectement les investissements de la Société dans Hoteles City Express, S.A.P.I. de C.V., une société constituée sous les lois du Mexique, ayant son siège social à Montes Urales, No 715 - 2 ° piso, Lomas de Chapultepec, Mexico D.F. 11000, et enregistrée auprès du registre public du commerce de Mexique sous le numéro de dossier commercial 288399.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, de plus, d'augmenter le capital social de cent vingt-deux mille cent euros (EUR 122.100.-) pour porter son montant actuel de cinq cent neuf mille euros (EUR 509.000.-), représenté par trois mille quatre cent quatre-vingt-dix (3.490) parts sociales de Catégorie A, cent (100) parts sociales de Catégorie B, trois cents (300) parts sociales de Catégorie C et mille deux cents (1.200) parts sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune à un montant de six cent trente et un mille cent euros (EUR 631.100.-), par l'émission de mille deux cent vingt et une (1.221) parts sociales de Catégorie E, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

L'intégralité des mille deux cent vingt et une (1.221) parts sociales nouvelles de Catégorie E a été souscrite par l'associé unique pour un montant global de cent vingt-deux mille cent euros (EUR 122.100.-) dont l'intégralité a été affectée au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées et payées par l'associé unique, Morgan Stanley Real Estate Special Situations Fund III L.P., susmentionnée, par un apport en nature consistant en une partie d'un prêt avec intérêts accrus jusqu'au 31 mars 2008, cette partie du prêt étant évaluée à cent vingt-deux mille cent euros (EUR 122.100.-) (le «Prêt»).

La preuve de l'existence et de la valeur du Prêt de cent vingt-deux mille cent euros (EUR 122.100.-) a été apportée au notaire soussigné sous forme d'un rapport d'évaluation du 8 avril 2008, et signé par tous les gérants de la société déclarent que:

"The managers hereby declare:

- That the Loan to be converted into the Class E Shares and the CPECs E has at least a value of twelve million two hundred fourteen thousand one hundred euro (EUR 12,214,100).

- That they hereby acknowledge their responsibilities as managers of the Company, as provided for in article 184 of the Luxembourg law governing commercial companies, regarding the responsibilities of the managers of a société à responsabilité limitée in case of capital increase and in particular that they are jointly and severally liable and responsible towards any interested parties regarding:

* Any portion of the capital which will not have been validly subscribed for; they shall ipso jure be deemed to be subscribers thereof;

* The full and complete effective payment of the shares and of the portion of the capital which has been subscribed;

* Reparation and compensation for any damages directly linked to false information and data about the description and valuation of the contribution;

* The payment of all notary fees and taxes

- That in consequence, they will carry out all duties in order to give sufficient guarantees covering the here-above liabilities",

Lequel rapport d'évaluation, après avoir été signé "ne varietur" par l'Associé Unique et les gérants de société et le notaire instrumental soussigné restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Seconde résolution

A la suite des résolutions précédentes, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital émis de la Société est fixé à six cent trente et un mille cent euros (EUR 631.100.-), représenté par six mille trois cent onze (6.311) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Les six mille trois cent onze (6.311) parts sociales sont divisées en cinq (5) catégories de parts sociales comme suit:

- trois mille quatre cent quatre-vingt-dix (3.490) parts sociales de Catégorie A;
- cent (100) parts sociales de Catégorie B;
- trois cents (300) parts sociales de Catégorie C;
- mille deux cents (1.200) parts sociales de Catégorie D; et,
- mille deux cent vingt-et-une (1.221) parts sociales de Catégorie E.

Parts sociales de Catégorie A

Les parts sociales de Catégorie A ne sont liées à aucun financement spécifique de la Société.

Parts sociales de Catégorie B

Les parts sociales de Catégorie B financent l'investissement direct ou indirect de la Société dans:

a) Endurance Residential Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés de Luxembourg section B numéro 120 650; et,

b) Endurance Residential Asset S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés de Luxembourg section B numéro 120 651.

Les parts sociales de Catégorie B ont exclusivement droit aux actifs (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit à la Société en relation avec Endurance Residential Finance S.à r.l. et Endurance Residential Asset S.à r.l. (y compris les gains en capital, surplus de liquidation et distribution de dividendes), moins le montant total des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et le fonctionnement de l'investissement lié à Endurance Residential Finance S.à r.l. et Endurance Residential Asset S.à r.l. (y compris les honoraires, coûts, impôt sur les sociétés sur les gains en capital et les dépenses relatives à la distribution de dividendes)).

Toutes ces distributions seront affectées à une réserve spéciale des parts sociales de Catégorie B avant leur distribution aux détenteurs de parts sociales de Catégorie B.

Parts sociales de Catégorie C

Les parts sociales de Catégorie C financent l'investissement direct ou indirect de la Société dans Mixta Africa, S.A., une société constituée sous les lois d'Espagne, et ayant son siège social au Aribau 168 - 170, 5a Planta, 08036-Barcelona, Espagne.

Les parts sociales de Catégorie C ont exclusivement droit aux actifs (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit à la Société en relation avec Mixta Africa, S.A. (y compris les gains en capital, surplus de liquidation et distribution de dividendes), moins le montant total des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et le fonctionnement de l'investissement lié à Mixta Africa, S.A. (y compris les honoraires, coûts, impôt sur les sociétés sur les gains en capital et les dépenses relatives à la distribution de dividendes)).

Toutes ces distributions seront affectées à une réserve spéciale des parts sociales de Catégorie C avant leur distribution aux détenteurs de parts sociales de Catégorie C.

Parts sociales de Catégorie D

Les parts sociales de Catégorie D financent l'investissement direct ou indirect de la Société dans Oreo Property Group S.A., une société anonyme, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1330, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 44996.

Les parts sociales de Catégorie D ont exclusivement droit aux actifs (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit à la Société en relation avec Oreo Property Group S.A. (y compris les gains en capital, surplus de liquidation et distribution de dividendes), moins le montant total des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et le fonctionnement de l'investissement lié à Oreo Property Group S.A. (y compris les honoraires, coûts, impôt sur les sociétés sur les gains en capital et les dépenses relatives à la distribution de dividendes)).

Toutes ces distributions seront affectées à une réserve spéciale des parts sociales de Catégorie D avant leur distribution aux détenteurs de parts sociales de Catégorie D.

Parts sociales de Catégorie E

Les parts sociales de Catégorie E financent l'investissement direct ou indirect de la Société dans Hoteles City Express, S.A.P.I. de C.V., Hoteles City Express, S.A.P.I. de C.V., une société constituée sous les lois du Mexique, ayant son siège

social à Montes Urales, No 715 - 2^o piso, Lomas de Chapultepec, Mexico D.F. 11000, et enregistrée auprès du registre public du commerce de Mexique sous le numéro de dossier commercial 288399.

Les parts sociales de Catégorie E ont exclusivement droit aux actifs (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit à la Société en relation avec Hoteles City Express, S.A.P.I. de C.V. (y compris les gains en capital, surplus de liquidation et distribution de dividendes), moins le montant total des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribuées à la gestion et le fonctionnement de l'investissement lié à Hoteles City Express, S.A.P.I. de C.V. (y compris les honoraires, coûts, impôt sur les sociétés sur les gains en capital et les dépenses relatives à la distribution de dividendes)).

Toutes ces distributions seront affectées à une réserve spéciale des parts sociales de Catégorie E avant leur distribution aux détenteurs de parts sociales de Catégorie E.

Toutes les autres distributions sont exclusivement réservées aux parts sociales de Catégorie A.

Les pertes réalisées dans le cadre de l'un des investissements décrits ci-dessus viennent d'abord en déduction des sommes attachées à la Catégorie de parts sociales (qu'il s'agisse de profits, profits reportés ou de la part représentant le capital social) à laquelle cet investissement est attaché. Si les pertes excèdent les sommes attachées à la Catégorie de parts sociales en question, ces pertes excédentaires viendront grever les autres Catégories de parts au pro rata de leur participation dans le capital. Les présentes clauses ne créent pas une ségrégation des avoirs de la société opposable aux tiers."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Davister et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 17 novembre 2008, LAC/2008/46146. — Reçu six cent dix euros cinquante cents Eur 0,5% = 610,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008146748/5770/322.

(080172914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Guitay Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.335.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of October.

Before Us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr Louis Paul Guitay, director, born in Saint-Etienne (France), on March 21, 1940, residing in l'Err de Crans, rue du Prado 5, CH-3963 Crans-Montana

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg.

by virtue of a proxy given under private seal on September 22nd, 2008

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder of GUITAY DISTRIBUTION S.A. a société anonyme, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.335 having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on December 16th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N^o 680 on April 4th, 2006.

II.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company.

IV.- The appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The dissolution of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

V.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the Company for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VI.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente octobre.

Par-devant Nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Louis Paul Guitay, directeur, né à Saint-Etienne (France), le 21 mars 1940, demeurant à L'Err de Crans, rue du Prado 5, CH-3963 Crans-Montana

ici représentée aux fins des présentes par Mr Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 septembre 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- Le comparant est l'actionnaire unique de GUITAY DISTRIBUTION S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.335 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, le 16 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 680 du 4 avril 2006.

II.- Le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III.- Le comparant en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution immédiates de la Société.

IV.- Le comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La dissolution de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

V.- Par suite de cette liquidation, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VI.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2008, Relation: LAC/2008/44255. — Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008146334/206/83.

(080172422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Cordea Savills Italian Opportunities No.2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.317.

Extrait des décisions prises par le seul actionnaire de la Société en date du 10 octobre 2008

1. Monsieur Dominic White a démissionné de son mandat de gérant de la Société.
2. L'actionnaire a décidé de remplacer Monsieur Gerardo Solaro en sa qualité de gérant par Monsieur Alexandre Moyret, Finance Manager, né le 17 avril 1974 à Clermont Ferrand, France, avec adresse professionnelle à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
3. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:
 - Monsieur David Charles Cunningham,
 - Monsieur Mark Houston,
 - Monsieur Michael Chidiac,
 - Monsieur Godfrey Abel,
 - Monsieur Alexandre Moyret.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008146640/260/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06591. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080172469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Ladybird Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.111.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Tony VAN VUUREN, consultant, né en Afrique du Sud le 20 juillet 1951, demeurant à 9800 Monaco, 3, avenue Saint Charles

ici représenté par Madame Monika HECK, employée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle mandataire agissant pour les associés susmentionnés, représentent l'intégralité du capital social de la société anonyme "LADYBIRD PROPERTIES S.A." avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon,

Constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 avril 2006 publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1329 du 10 juillet 2006

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 116.111

Que la société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

L'Actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire d'acter qu'elle

- est propriétaire de la totalité des actions de la Société;
- a pleine connaissance des statuts de la société et en connaît parfaitement la situation financière;

Ensuite la comparante en sa qualité de bénéficiaire économique finale de l'opération a déclaré dissoudre par les présentes la Société, et

En qualité de liquidateur de la Société, elle déclare que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en qualité d'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social, elle se trouve investie au prorata de sa participation détenue de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

Partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

La comparante donne décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'administrations et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société "LADYBIRD PROPERTIES S.A.".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. HECK, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2008, Relation: LAC/2008/45357. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008146336/206/49.

(080172426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

CS Invest (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 103.768.

Suite à la démission de Monsieur Lawrence Haber en tant que membre et président du conseil d'administration de CS Invest (Lux) SICAV avec effet au 31 mai 2008, le conseil d'administration est composé comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2009:

- Raymond Melchers, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration

1, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich

- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2008146448/736/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06742. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Glacier Investment II GP, Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 112.817.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the seventh day of November.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Bernd DIETEL, company director, residing at Seegartenstrasse 72, CH-8810 Horgen, Switzerland, here represented by Mr Franck FARJAUDON, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 3, 2008,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and submitted together with it to the registration authorities.

Which appearing party, here represented as stated above, has requested the notary to state as follows:

- that GLACIER INVESTMENT II GP, a société anonyme with registered office in L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 112817, (hereinafter "the Company") has been constituted pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on December 13, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 530 of March 14, 2006.

- that the corporate capital is established at fifty-two thousand seven hundred Swiss Francs (CHF 52,700.-) represented by twenty-one thousand eighty (21,080) shares with a nominal value of two Swiss Francs fifty cent (CHF 2,50) each;

- that he is the sole shareholder of the Company;

- that, in his capacity as sole shareholder of the Company, he has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, and according to the interim balance sheet of the Company as at November 5, 2008, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- that the Company's activities have ceased;

- that the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- that, following the above-resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- that the Company's directors are hereby granted full discharge with respect to their respective duties;

- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le sept novembre,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

M. Bernd DIETEL, administrateur de sociétés, demeurant à Seegartenstrasse 72, CH-8810 Horgen, Suisse, ici représenté par Monsieur Franck FARJAUDON, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé du 3 novembre 2008, laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme GLACIER INVESTMENT II GP ayant son siège social à L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 112 817, (ci-après "la Société") a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 530 du 14 février 2006;
- Que le capital social est fixé à cinquante-deux mille sept cents francs suisses (52.700,- CHF) représenté par vingt et un mille quatre-vingts (21.080) actions d'une valeur nominale de deux francs suisses cinquante cents (2,50 CHF) chacune;
- Qu'il est l'actionnaire unique de la Société;
- Qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- Que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu des comptes intérimaires de la Société au 5 novembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;
- Que l'activité de la Société a cessé;
- Que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et qu'il s'engage à régler tout et n'importe quel passif éventuel de la Société dissoute;
- Que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société;
- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;
- Que tous les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Farjaudon, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 NOV. 2008. Relation: LAC / 2008 / 45928. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008148032/212/90.

(080174929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Windsor House (Lux) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.383.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146449/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01679. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Ear & I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 126.502.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the sixth of November.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited company Holding Deep Trust Luxembourg S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 126504, with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mrs Amélie BRICE, private employee, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through its proxy-holder, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) "Ear & I S.à r.l.", with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 126502, was incorporated by a deed received by Maître Jean SECKLER, prenamed, on March 2, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1115 of June 9, 2007.

II.- That the corporate capital of the private limited company "Ear & I S.à r.l.", prenamed, presently amounts to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) sharequotas with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the prenamed private limited company "Ear & I S.à r.l."

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the private limited company "Ear & I S.à r.l." which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that its has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the private limited company "Ear & I S.à r.l." is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent manager of the dissolved company for the performance of his assignment.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Holding Deep Trust Luxembourg S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 126504, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Madame Amélie BRICE, employée privée, domiciliée professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et la mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Ear & I S.à r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 126502, a été constituée suivant acte reçu par Maître

Jean SECKLER, prénommé, le 2 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1115 du 9 juin 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Ear & I S.à r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société à responsabilité limitée "Ear & I S.à r.l.".

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée "Ear & I S.à r.l.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société à responsabilité limitée "Ear & I S.à r.l." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BRICE; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2008. Relation GRE/2008/4548. - Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 novembre 2008.

SECKLER.

Référence de publication: 2008148039/231/96.

(080174895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Kauri Capital Altena, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.817.100,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 122.754.

— EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 6 novembre 2008 a pris note de la démission avec effet immédiat de leurs mandats de gérants de la société de Messieurs Riccardo MORALDI et Michele CANEPA.

L'associé unique, dans ses résolutions du 6 novembre 2008 a décidé d'augmenter le nombre des gérants de 2 à 5 et a nommé avec effet immédiat aux fonctions de gérants de la société:

- M. Peter DICKINSON, directeur de société, 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg,
- Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, directeur de société, 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg,
- M. Marc SCHMIT, directeur de société, 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg,
- M. Paul Le MARQUAND, directeur de société, Les Jours, La Grande route de St Jean, St John, Jersey, JE3 4FL, Channel Islands, UK,
- M. Colin BORMAN, directeur de société, La Franchette, La Petite route des Mielles, St Brelade, Jersey, JE3 8FA, Channel Islands, UK.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

L'associé unique, dans ses résolutions du 6 novembre 2008 a décidé de transférer avec effet immédiat l'ancien siège social de la société du 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Pour KAURI CAPITAL ALTENA, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008146727/833/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03722. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Dressane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.447.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146454/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03901. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Medor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.119.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.11.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146462/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06520. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

MECAN-Atelier de Réparations Mécaniques et Hydrauliques Angelsberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 8-10, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 47.927.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 8 août 2008, il a été convenu ce qui suit:

La démission de M. Victor Feyder, Président et administrateur, 14A, rue du Port, L-6685 Mertert, est acceptée avec effet immédiat.

La démission de M. Léon Meyers, administrateur, 14, rue Romaine, L-9640 Boulaide, est acceptée avec effet immédiat.

Sont élus nouveaux administrateurs:

M. Henri Reding, administrateur, 6, rue Principale, L-8817 Eschette

M. Albert Audry, administrateur, 30, Kettengaass, L-5680 Dalheim.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Henri Lommel, Président et administrateur, Buurghaff, L-7420 Cruchten

- M. Henri Reding, administrateur, 6, rue Principale, L-8817 Eschette

- M. Albert Audry, administrateur, 30, Kettengaass, L-5680 Dalheim

- M. Joseph Jungen, administrateur, 27, rue du Moulin, L-4986 Sanem.

Les mandats des administrateurs se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

MECAN-Atelier de Réparations Mécaniques et Hydrauliques Angelsberg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008146433/723/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09651. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Dixen International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.253.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.11.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146464/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06527. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Sunny Valentin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.656.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.11.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008146465/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06525. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Diane Heirend & Philippe Schmit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 15, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 109.169.

Extrait de publication de l'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2008

1.- Madame Diane Heirend, et

2.- Monsieur Philippe Schmit,

architectes, demeurant tous deux professionnellement à L-1417 Luxembourg, 15, rue Dicks,

agissant en leur qualité d'associés/gérant représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée Diane Heirend & Philippe Schmit, avec à L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, (RCS Luxembourg N° B.109.169 ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social vers L-1417 Luxembourg, 15, rue Dicks.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 3 novembre 2008. Réf: LSO CW/00174. - Reçu 14,- € (quatorze euros).

Le Receveur (signé): Guy REULAND.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008146467/206/21.

(080172333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.
